

COOPERATION DECENTRALISEE**Séjour musical à Brandebourg avec les élèves du conservatoire**

- A) Prise en charge des frais inhérents au séjour et demandes de subventions
- B) Participation financière des familles

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Le conservatoire de musique d'Ivry-sur-Seine et l'école de musique "Vicco von Bülow" de Brandebourg-sur-la-Havel ont entamé un partenariat en 2012 dans l'objectif de créer des échanges entre élèves de musique des deux villes.

Le quintette de cuivres de l'école de musique de Brandebourg a été accueilli à Ivry-sur-Seine du 29 novembre au 3 décembre 2012, à l'occasion de la Semaine des cuivres organisée par le conservatoire de musique de la Ville.

En retour, l'ensemble de cuivres du conservatoire d'Ivry est invité à se rendre à Brandebourg du 30 avril au 4 mai 2014. Ce second volet permettra de créer la réciprocité du projet. Les 10 élèves de l'ensemble seront accompagnés par le Directeur du conservatoire, le professeur de trompette, ainsi que la responsable du secteur relations internationales de la Ville. L'ensemble des participants seront à leur tour accueillis en familles.

Ce projet représente un coût global prévisionnel de 4 000€ pour la Ville, comprenant l'achat des billets d'avions (300 € par participant), des activités culturelles (visite de Berlin...), des cadeaux protocolaires et une enveloppe « imprévus ».

Il a été demandé une participation financière des familles des élèves du conservatoire concernés par ce projet à hauteur de 10% du billet d'avion, soit 30 € par participant.

Des subventions peuvent être obtenues auprès de l'OFAJ¹ et du Conseil général du Val-de-Marne. A ce titre, l'OFAJ a informé la Ville de son souhait de soutenir le projet à hauteur de 1 441€ (montant provisoire, en attente du décompte des dépenses), ce qui permettrait de limiter le coût réel du projet pour la Ville.

Je vous propose donc d'une part, d'approuver la prise en charge des frais inhérents au séjour et de solliciter des subventions auprès de l'OFAJ et du Conseil Général du Val-de-Marne et d'autre part, de fixer le montant de la participation financière des familles concernées.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget primitif.

¹ Office franco-allemand de la jeunesse

COOPERATION DECENTRALISEE

Séjour musical à Brandebourg avec les élèves du conservatoire

A) Prise en charge des frais inhérents au séjour et demandes de subventions

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le séjour musical à Brandebourg avec les élèves de l'ensemble de cuivres du conservatoire municipal, prévu du 30 avril au 4 mai 2014, s'inscrit dans le cadre du jumelage entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la ville de Brandebourg,

considérant que ce séjour a pour objet de poursuivre les échanges entre élèves de musique des deux villes,

considérant que ce séjour implique des frais divers (billets d'avion, programme culturel, cadeaux protocolaires, imprévus) pour un montant global prévisionnel estimé à 4 000 €,

considérant que dans le cadre de ce projet, il est possible d'obtenir des subventions de la part de l'office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) et du Conseil général du Val-de-Marne,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 44 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE la prise en charge des frais inhérents au séjour musical à Brandebourg avec les élèves du conservatoire du 30 avril au 4 mai 2014 (billets d'avion, programme culturel, cadeaux protocolaires, imprévus) pour un montant prévisionnel de 4 000 €.

ARTICLE 2 : SOLLICITE des subventions auprès de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) et du Conseil général du Val-de-Marne et de tout autre financeur potentiel dans le cadre de l'organisation de ce séjour et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 AVRIL 2014

COOPERATION DECENTRALISEE

Séjour musical à Brandebourg avec les élèves du conservatoire

B) Participation financière des familles

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le séjour musical à Brandebourg avec les élèves de l'ensemble de cuivres du conservatoire municipal, prévu du 30 avril au 4 mai 2014, s'inscrit dans le cadre du jumelage entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la ville de Brandebourg,

considérant que ce séjour a pour objet de poursuivre les échanges entre élèves de musique des deux villes,

considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation financière des familles des élèves du conservatoire municipal participant à ce séjour,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 44 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : FIXE à 30 € le montant de la participation financière demandée aux familles pour chaque élève du conservatoire participant au séjour musical qui aura lieu à Brandebourg du 30 avril au 4 mai 2014.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 AVRIL 2014